

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT QUATRE JUILLET à 19 h 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de M. Romain ROUAULT, Maire.

La Séance a été publique.

**Etaient présents :**

M. Romain ROUAULT, Maire, M. Thierry BLANGY, M. Grégoire BAILLEUX, Mme Marinette CORNE, Mme Valérie CHENEAU, M. Jérôme NEVEU, M. Jérôme HOYAU, Mme Nicole ARTH, M. Dominique HUETZ, M. Daniel SOLET, Mme Corinne LECOMTE

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :**

Mme GUYON Christine donne pouvoir à M. BLANGY Thierry

**Absents excusés :**

Mme Sheila ROQUILLET, M. Jean-Sébastien HALLAIN, Mme Caroline GICQUEL,

Convocation du 18 Juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Pouvoirs : 1

Votants : 12

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.



- 1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 19 Juin 2023
- 3 Choix du développeur du Parc Photovoltaïque
- 4 Validation de devis évoqués en commission vie publique
- 5 Tarifs de vente au Café Culturel
- 6 Acquisition de matériel informatique
- 7 Convention de partenariat avec un avocat
- 8 Convention de financement du projet "notre école faisons la ensemble"
- 9 Décisions modificatives
- 10 Acquisition des parcelles AD 107 et AD 109
- 11 Informations diverses et Tour de table

**1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M. HUETZ Dominique est désigné Secrétaire de séance.

## 2 - APPROBATION DE LA SEANCE DU 19 Juin 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires ou des observations : Aucun

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 Juin 2023 :

**VOTE : POUR 12      CONTRE 0      ABSTENTION 0**

## 3 – CHOIX DU DEVELOPPEUR DU PARC PHOTOVOLTAIQUE

*M. Bailleux rappelle la procédure utilisée pour l'étude des 8 candidatures reçues.*

*Les offres des candidats ont été étudiées puis un classement a été établi.*

### Délibération n° 23-07.01 du 24 Juillet 2023

Dans la continuité du projet de création d'un parc photovoltaïque sur le site de l'ancienne fonderie SAMREV, un appel à manifestation d'intérêts (A.M.I.) a été lancé.

Lors de la commission environnement du 20 Juillet 2023, les membres ont étudié les offres des candidats qui ont répondu à cet A.M.I.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

☛ **RETIENT** la candidature de la société TRINA SOLAR.

☛ **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces correspondantes, suite à ce choix.

## 4 – VALIDATION DE DEVIS EVOQUES EN COMMISSION VIE PUBLIQUE

*Ce point est retiré de l'ordre du jour.*

## 5 – TARIFS DE VENTE AU CAFE CULTUREL

*La structure du Café Culturel est ouverte depuis fin avril 2023.*

### Délibération n° 23-07.02 du 24 Juillet 2023

Les membres de la Commission Vie Publique en date du 20 Juillet 2023, ont proposé des produits supplémentaires pour les mettre à la vente, au Café Culturel.

Les tarifs proposés ont été validés lors de cette commission.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

☛ **VOTE** les tarifs ci-après :

Coca-Cola	33 cl	2,20 €
Coca-Cola sans sucre	33 cl	2,20 €
Coca-Cola Cherry	33 cl	2.20 €
Orangina	25 cl	2,20 €
Schweppes agrumes	25 cl	2,30 €
Schweppes hibiscus	20 cl	3,00 €
Tropico	25 cl	2,20 €
Sirop à l'eau	1 verre	1,00 €
Diabolo	1 verre	1,20 €

Tourtel twist citron	27,5 cl	2,30 €
Heinekein sans alcool - pression	25 cl	2,50 €
Mojito sans alcool	25 cl	2,00 €
Chocolat chaud	1 dose	1,20 €
Chips Belsia Piment d'espelette	150 g	2,80 €
Chips Belsia Oignon de Roscoff	150 g	2,80 €
Chips Belsia Ail et Basilic	150 g	2,80 €
Cookies (sachets de 2)	1 sachet	0,50 €
Mini BN (sachets de 5)	1 sachet	0,80 €

## 6 – ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE

### Délibération n° 23-07.03 du 24 Juillet 2023

Dans le cadre de la modification et de la sécurisation du système informatique de la mairie, il est nécessaire de s'équiper d'un nouveau pare-feu, permettant également de sécuriser le réseau wifi de la mairie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

☛ **VALIDE** le devis établi par la société ERI CONCEPT.

☛ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce devis, y compris les renouvellements annuels de l'abonnement.

## 7 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UN AVOCAT

Cette délibération est votée : 11 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Arth)

### Délibération n° 23-07.04 du 24 Juillet 2023

Monsieur le maire explique qu'il y a lieu de sécuriser l'ensemble des affaires communales que nous traitons. Une convention de partenariat avec un avocat est présentée, permettant d'avoir recours à leurs services dans les affaires courantes, mais également pour des dossiers spécifiques.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité**

- ☛ VALIDE la convention cadre proposée par la SELARL MARTIN-SOL, Avocat à Chartres,
- ☛ VALIDE les propositions d'honoraires et les périodicités de règlements fixés dans cette convention,
- ☛ AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- ☛ AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir les dossiers dès lors qu'il en sera nécessaire,

## 8 – CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROJET « NOTRE ECOLE, FAISONS LA ENSEMBLE »

*Ce projet a été évoqué lors de la venue de Monsieur le Ministre de l'Education, en octobre dernier.*

### Délibération n° 23-07.05 du 24 Juillet 2023

Dans le cadre du projet "Notre école, faisons la ensemble", entre l'école de Gasville-Oisème et l'Éducation Nationale, il est nécessaire de signer une convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique qui a été attribué pour notre Commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- ☛ AUTORISE le Maire à signer la convention proposée,
- ☛ PRECISE que la dépense qui restera à la charge de la Commune sera le contrat de maintenance du matériel informatique qui sera acquis dans le cadre de ce projet,
- ☛ AUTORISE le Maire à signer les devis et les contrats de maintenance correspondant à ce projet.

## 9 – DECISIONS MODIFICATIVES

### Délibération n° 23-07.06 du 24 Juillet 2023

Cette décision modificative a pour but d'inscrire le montant de la subvention attribuée par l'Education Nationale, dans le cadre du projet "Notre école, faisons l'ensemble", d'un montant de 69 760 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- ☛ VOTE la décision modificative n° 1 / 2023 comme suit :

D.I.	Article 2183	Informatique	+ 24 760 €
D.I.	Article 2184	Mobilier	+ 30 000 €
D.I.	Article 2188	Jeux pédagogiques	+ 10 000 €
D.I.	Article 2135	Installations générales	+ 5 000 €
R.I.	Article 1321	Subvention Etat	+ 69 760 €

### Délibération n° 23-07.07 du 24 Juillet 2023

Cette décision modificative a pour but d'inscrire, en opération d'ordre, les crédits nécessaires à la déduction de l'avance forfaitaire qui avait été versée lors du démarrage des travaux du pont de la Rue de la Mairie

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- ☛ VOTE la décision modificative n° 2 / 2023 comme suit :

Chapitre 041 : Opérations d'ordre budgétaire

D.I.	Article 2151	Opération 15.003	Pont sur Roguette	+ 32 951 €
R.I.	Article 238		Avance forfaitaire	+ 32 951 €

## 10 – ACQUISITION DES PARCELLES AD 107 ET AD 109

### **Délibération n° 23-07.08 du 24 Juillet 2023**

Monsieur le Maire informe de la possibilité d'acquérir 2 parcelles.

Il précise que des crédits sont disponibles au budget

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

☛ **DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées :

AD 107 d'une superficie de 4 a 65 ca

AD 109 d'une superficie de 15 a 97 ca

☛ **FIXE** le prix à 10 000 € net vendeurs,

☛ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

## 11. INFORMATIONS DIVERSES

Nous n'avons reçu aucune question écrite de la part des Conseillers Municipaux.

☛ Fermeture de la RD 823 pendant 4 nuits, du 24 au 28 Juillet 2023

☛ Fermeture de la Rue de Friaize (entre la Rue de la Mairie et la Rue du Bréharet)

Suite à une réunion avec les riverains, la fermeture de cette rue est validée.

Sa mise en place sera faite dès que possible.

☛ Travaux d'assainissement Grande Rue

Ces travaux sont à l'initiative de Chartres Métropole.

Les travaux auront lieu du mardi 22 août au vendredi 08 septembre 2023.

La rue sera fermée à la circulation, avec mise en place d'une déviation.

*La séance est levée à 20 h 50*

Le Maire,  
**Romain ROUAULT**



Le Secrétaire de séance,  
**Dominique HUETZ**